

Sujet : [INTERNET] Enquête sur RN 57 Pontarlier - La Cluse
 De : Jean Claude Oudet <jeanclaudeoudet3@gmail.com>
 Date : 07/03/2022 17:58
 Pour : jean-claude.oudet@cluse.gouv.fr

Bonjour !
 Je vous prie de transmettre dès que possible la lettre jointe à Monsieur le Commissaire enquêteur pour ajout au dossier d'enquête qu'il a ouvert et suite à notre conversation le 5 mars 2022 à la Mairie de la Cluse.
 Je vous prie de me signaler tout souci éventuel qui ne vous permettrait pas de lui faire parvenir cette lettre.
 Avec mes remerciements, bien cordialement. OUDET J.C. 16/06/20 23 24 44

RN 57 5 22 001.jpg

OUDET Jean-Claude
 8, Hameau du Moulin
 LA CLUSE ET MIJOUX
 25300 PONTARLIER
 Tél. 03 81 69 46 01
 Mail : jeanclaudeoudet3@gmail.com

La Cluse, le 6 mars 2022

Objet : Enquête RN 57 secteur Pontarlier – La Cluse et Mijoux
 Références : votre enquête Aménagement sud

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors de notre réunion d'information du 5 mars sur le projet de modifications proposées, j'ai pu constater que mes propositions faites en novembre 2018, n'avaient pas été examinées par les professionnels chargés du dossier. Le problème posé. Jusqu'ici, il est admis que pour des raisons de commodités, de simplification ou tout simplement pratiques, on avait tendance à adjoindre à une voie de circulation automobile, une piste cyclable dite à présent « voie verte », que l'on y accolait.

A présent, nous sommes dans une toute autre configuration : nous examinons un projet nouveau, innovant qui doit donc prendre en compte les attentes légitimes des usagers : des cyclistes, piétons, randonneurs qui veulent pouvoir se déplacer en famille, en toute sécurité, loin de la pollution, du bruit, de la poussière etc.... Or, nous trouvons ici le long d'une route à très grande circulation (qui fait le lien entre 2 autoroutes) et qui est donc déjà sous dimensionnée. Des milliers de camions et nettement plus de voitures, l'utilisent chaque jour. La configuration actuelle qui voit se cotoyer à moins d'un mètre, les véhicules lourds et les poussettes d'enfants, bafoue le plus élémentaire bon sens en imposant aux utilisateurs des voies douces de s'empoisonner littéralement durant plus de 5 km, dans un bruit infernal et au contact direct des fumées des pots d'échappement de milliers de voitures et de camions qui empruntent cette voie très (trop...) fréquentée, vu son profil actuel. Il faut absolument soustraire les usagers des voies douces à cette pollution et/ou aux écarts des automobilistes toujours possibles

J'ai des propositions que je vous soumetts ci-dessous : je vous prie de bien vouloir les faire examiner avec attention par les services de l'Etat. J'ai conscience que ces pistes de réflexion ne sont pas parfaites et poseront donc quelques problèmes, mais je vous prie de veiller à ce que les techniciens ne les rejettent pas en bloc sous ce prétexte, comme il est de coutume souvent Il me paraît urgent :

- de mettre fin à cette lamentable expérimentation de feux (mis en place dans un virage 1....) sous le pont aux Rosiers. Motif : gain de 5 mn s'il y a peu de circulation mais 0 avec les bouchons : inutile et très coûteux.
- de supprimer les voies douces le long de la nationale pour les raisons exposées ci-dessus, les usagers étant pour l'instant, contraints de l'emprunter faute de mieux !. Il faudrait selon moi, par EXEMPLE, opter pour le transfert des voies douces, à partir du parking du carrefour de St Claude, suivre tout le long du Doubs sur l'autre rive, le long du chemin de la Fauconnière, puis par le chemin forestier vers Sandon et poursuivre le long de la voie ferrée (à séparer par pose d'un grillage par sécurité ou en créant une passerelle en surplomb : variantes à étudier selon avis de la SNCF) pour pouvoir rejoindre ensuite soit la piste cyclable (sur le pont de la route de Oye et Pallet), en direction du lac, déjà créée mais difficile d'accès. Ou ensuite depuis cet endroit, de la prolonger en direction de La Cluse en passant à gauche de ce pont inférieur sur le Doubs, côté gauche entre le Doubs et en dessous de la voie ferrée (la piste VTT actuelle) pour rejoindre la route d'accès au Château de Joux.

Je précise que ce projet permettrait de réaliser des économies importantes compte tenu du fait que cela induit une diminution significative de la largeur de l'emprise de la 3 voies sur RN 57 : moins d'expropriations, moins de terrassements puisqu'on bouge moins la largeur de la fondation actuelle et on facilite le passage à hauteur du Moulin Maugain donc moins de gêne des riverains. De plus, ce parcours sécurisé, tellement plus agréable et sain, permettrait grâce à des liaisons, aux riverains, aux Clusiens, aux collégiens etc... de se rendre en centre-ville à vélo ou à pied, ce qui est exclu pour l'instant.... Avec ce changement de gabarit, la possibilité d'un déplacement d'un rond point vers un lieu plus approprié pourrait être testée

J'ai conscience que ces propositions ne sont que des pistes à étudier, elles sont imparfaites mais méritent néanmoins une réflexion plus approfondie qu'un simple rejet du revers de la main. L'impératif étant de bien séparer le trafic intense d'une nationale avec les déplacements doux (ou verts) auxquels aspirent nos concitoyens. J'espère pouvoir compter sur vous pour défendre cet impératif de vie. Recevez Monsieur le Commissaire enquêteur, mes plus cordiales salutations.

J. C. OUDET.

